Projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

VERBATIM DE L'ATELIER « TOURISME ET LOISIRS NAUTIQUES »
19 mai 2015 – Sables-d'Olonne

En tribune

Commission particulière du débat public :
Jacques ROUDIER, président
Aurélie COUTURE, membre
François GILLARD, membre

Maîtrise d'ouvrage :
Lucile FORGET, Responsable du développement local

Thomas BORDRON, responsable des autorisations administratives, chargé de la coordination des études socio-économiques et des études de sécurité maritimes

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Début de la réunion à 15h00

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Bonjour à tous et à toutes. Je propose que nous commencions cet atelier dont la thématique, comme vous le savez, est celle du tourisme, du nautisme et de ses interactions avec le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Je suis Jacques ROUDIER, je suis le président de la Commission particulière. Quelques indications pour commencer sur l'organisation de cette séance. Elle se déroulera en trois temps. Dans un premier temps, je vous donnerai quelques indications, quelques rappels sur ce qu'est le débat public, son cadre, ses enjeux et comment il fonctionne. Nous pourrons avoir un premier échange rapide sur ce sujet-là. Dans une deuxième partie, c'est le maître d'ouvrage, la société des Éoliennes, qui présentera son projet et qui, là encore, pourra avoir quelques échanges avec vous. Nous essaierons que ces deux parties initiales ne soient pas trop longues. Après, nous tiendrons la partie proprement d'atelier sur les thématiques qui sont les nôtres, celles aujourd'hui du tourisme et du nautisme. C'est Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière du débat public, qui sera à la manœuvre. Je lui laisserai la responsabilité de la suite des opérations.

Quelques rappels, pour commencer, sur le débat public, ses fondements, ses enjeux et son organisation. Le principe d'informer d'une part, de faire participer d'autre part les citoyens aux décisions et notamment aux décisions publiques, trouve son fondement dans un certain nombre de grands principes qui sont à la fois des principes internationaux et notamment ceux de la convention d'Aarhus sur l'environnement, qui date de 1998. Il trouve également son fondement dans les textes européens, et notamment dans une directive de 2003, elle aussi sur l'environnement et l'information des citoyens. Et dans un certain nombre de textes nationaux qui en sont également la transposition, notamment la charte de l'environnement à valeur constitutionnelle et son article 7 qui est ici cité. Puis le Code de l'environnement qui a mis en musique tout le dispositif de débat public.

En préparation d'un colloque que la Commission nationale avait tenu l'année dernière, une enquête d'opinion avait été faite par la Sofres auprès d'un échantillon représentatif d'un millier de citoyens sans doute, ou quelque chose comme cela. Cette enquête confirmait qu'il y avait une attente forte pour que chacun d'entre nous puisse être associé aux décisions publiques et le soit dans des structures qui marquent leur indépendance, à la fois avec les porteurs de projets, et avec les autorités qui décident, ce qui est une confirmation de la pertinence de ce dispositif.

Ce dispositif a une institution qui est le gardien : c'est la Commission nationale du débat public qui, au terme de différentes évolutions de la législation, est aujourd'hui ce que l'on appelle une autorité administrative indépendante, c'est-à-dire à la fois que c'est certes un morceau de l'État, mais en même temps que ceux qui la composent ont leur liberté de décision et d'appréciation par rapport à l'autorité politique.

Quels sont les objectifs et les valeurs d'un débat public ? Pour avoir un débat public, il faut d'abord avoir un sujet de débat et, en règle générale, le sujet du débat est un projet identifié. En l'espèce, nous l'avons, c'est le parc éolien projeté. De quoi pouvons-nous parler à propos du projet ? De tout, et notamment de ses objectifs. Ensuite, à quoi sert-il ? Puis, de son opportunité : faut-il ou ne faut-il pas le faire ? Et également de ses caractéristiques : comment le faire et comment le faire évoluer et l'améliorer ? Face à ce projet, le débat doit permettre au public de bénéficier de trois types d'action. Le premier est d'informer, de présenter et d'éclairer le projet. Le deuxième est que le public puisse poser des questions et surtout obtenir des réponses, qui sont un complément à l'information initiale donnée. Puis, sur la base de l'échange de ces deux points-là, il est attendu du public qu'il donne sur tous les points où il le souhaite son avis sur le projet.

La Commission et les travaux que mènent les débats publics se sont défini un certain nombre de règles et de valeurs à respecter. La première valeur est celle de la transparence de l'information, c'est-à-dire que toute l'information ou le maximum d'information possible qui est disponible est mis à la disposition du public. Et la Commission particulière et les 5 ou 6 membres qui la constituent ont notamment pour mission de veiller à ce que l'information rendue disponible est à la fois la plus complète possible et évidemment la plus sincère possible.

Deuxième règle du débat public : il est ouvert à tous. Tous ceux qui souhaitent y participer peuvent le faire sans aucune condition *a priori*.

Troisième règle du débat : tous les participants se valent, d'où l'égalité de traitement entre eux. Ils ont tous à être traités de la même façon, à la fois sur l'information qui leur est donnée, sur l'attention qui est donnée à leurs questions et sur les réponses qui y sont apportées et sur la prise en considération de leur avis.

Quatrième règle du débat : c'est un débat qui a vocation à être un débat dynamique. Et à ce titre-là, il faut que les positions exprimées par les uns et les autres soient chaque fois argumentées et permettent de rentrer dans un échange construit.

Enfin, le débat que nous menons est un débat neutre et impartial. À ce titre-là, ce n'est pas un lieu de décision sur le projet. La Commission notamment n'a pas d'avis sur le projet avant le début du débat, n'en aura pas à la fin du projet et n'en exprimera pas. Ce que la Commission particulière est chargée de faire, c'est de rapporter de façon organisée, synthétique et structurée, les questions qui ont été posées par le public, les opinions qui ont été exprimées par le public, les avis qui ont été émis et également les réponses et les éléments d'information qui ont été fournis par le maître d'ouvrage tout au long du déroulement de ce débat. Après, il y a d'autres décisions qui, selon le cas, ont à statuer sur les suites à donner au débat public. Notamment, le premier d'entre eux est qu'il appartient d'abord au maître d'ouvrage de dire ce qu'il a entendu du débat et ce qu'il souhaite faire à la suite de ce débat.

Les règles générales ayant été rappelées, une des tâches de la Commission particulière qui a été mise en place est d'organiser ce débat, et par conséquent de l'adapter à la fois au projet qui est soumis et au territoire concerné. Ici, il m'a paru utile de rappeler quelques éléments d'appréciation, quelques critères qui ont conduit la Commission à proposer et à organiser le débat de la façon dont elle l'a fait. Première constatation, le sujet des parcs éoliens en mer est un sujet connu et qui a déjà donné lieu à d'autres débats. Il y a donc quelques expériences à la fois sur les questions qui peuvent être posées et les difficultés qui peuvent être rencontrées. Ceci est sur la thématique du projet. Sur le territoire qui est le vôtre, que vous connaissez évidemment mieux que nous, nous avons au sein de la Commission fait les quatre ou cinq constatations qui sont rapportées ici et qui nous ont paru être des particularités importantes à prendre en compte.

- Première constatation : c'est un territoire dans lequel il n'y a pas eu, jusqu'à présent, du fait du hasard des circonstances ou des projets qui ont été développés, de débat public. D'une certaine façon, c'est une nouveauté ici. Ce qui ne veut pas dire que vous ne connaissez pas de nombreuses procédures avec des dispositifs variés de consultation du public. Mais il n'y a jamais eu de débat public institutionnalisé.
- Deuxième constatation : nous sommes dans une zone du territoire qui présente à la fois un milieu naturel et un cadre de vie de qualité. C'est probablement une des raisons qui explique aussi qu'il y ait une activité touristique importante, qui nous réunit aujourd'hui.
- Troisième constatation que nous avons faite : c'est une région de dynamisme économique et démographique significatif avec un certain nombre d'activités qui, de près ou de loin, sont impactées ou susceptibles d'être impactées par le projet et qui peuvent constituer autant de thématiques à aborder.
- Deux autres particularités de ce territoire qui nous ont servi aussi de guide dans l'organisation du débat. La première est que nous sommes dans un territoire qui a des îles. L'insularité est une particularité qui mérite attention.
- Puis, dernière particularité, dans un certain nombre de zones du littoral, il y a un poids de résidences secondaires particulièrement élevé, qui n'est pas sans conséquence sur le calendrier et les formes d'organisation du débat que nous avons retenus.

Quels choix ont donc été faits sur l'organisation du débat ? Sur la zone couverte ou la zone du débat, nous avons pris l'ensemble du littoral de façon un peu large, de Pornic en Loire-Atlantique, aux Sables-d'Olonne où nous nous trouvons aujourd'hui, en y incluant les deux îles que j'ai citées, de Noirmoutier de l'île d'Yeu. Nous avons pris le parti de doter la Commission particulière d'un local qui est à peu près au centre de gravité de cette zone à Saint-Hilaire-de-Riez, à peu près à la frontière entre Saint-Hilaire et Saint-Jean-de-Monts. Sur le calendrier, c'est un calendrier relativement contraint pour des raisons notamment d'échéances électorales. Il y a donc eu une période de préparatoire qui s'est déroulée du mois de janvier au mois d'avril. Le débat proprement dit a été ouvert le 2 mai et se terminera le 7 août avec une séance d'ouverture qui a eu lieu un peu après, le 12 mai, et une séance de clôture qui aura lieu deux jours avant la fin formelle du débat, donc le 5 août.

Derrière cette période d'un peu plus de trois mois, la Commission particulière disposera de deux mois pour publier le compte rendu du débat et la Commission nationale a à rédiger un autre document, qui s'appelle le « bilan du débat ». Ces documents seront publiés d'ici le 7 octobre. Après, le maître d'ouvrage dispose d'une période de trois mois pour faire connaître, publier une décision sur les suites qu'il entend donner au débat, qui *a priori* comporte deux volets. Le premier est de savoir s'il arrête son projet ou s'il le poursuit. Et dans l'hypothèse où il le poursuit, dans quelles conditions il le poursuit, notamment quels sont les éléments sur le fond et les caractéristiques du projet d'une part et sur les organisations de la concertation d'autre part qu'il retient ou qu'il propose de mettre en œuvre à la suite de ce débat.

Sur les formes du débat, il y a donc sur la période que je viens d'évoquer, de mai à août, une vingtaine d'événements qui sont prévus. 8 réunions publiques, à peu près également réparties sur toute la période. Un certain nombre d'ateliers. Certains, comme celui d'aujourd'hui, autonomes, d'autres couplés avec une réunion publique. Puis, il y aura également 4 sessions de débat mobile, c'est-à-dire de présence sur le terrain dans des lieux de vie et d'activité où la Commission et le maître d'ouvrage iront à la rencontre du public dans les formes les moins formelles et les plus libres possible. Nous accompagnerons donc un certain nombre d'événements, notamment de manifestations liées à la période estivale, qui auront lieu sur le territoire du littoral. Puis, nous avons cherché aussi à associer les futurs citoyens ou le jeune public au débat. Nous avons donc obtenu, tout à fait au début du dispositif, compte tenu des caractéristiques de l'année scolaire, trois ateliers avec trois classes ou groupes de classes dans deux lycées de La Roche-sur-Yon, qui ont eu lieu dès le mois de mai.

J'ai ici rappelé les thématiques qui scandent les différentes manifestations qui seront organisées au cours du débat. Nous parlerons évidemment du projet, de ses caractéristiques, de son opportunité, de son économie. Il ne vous a pas échappé que ce projet a une longue durée de vie. Il importe donc que le débat parcoure les différents épisodes qu'est susceptible de connaître le projet, c'est-à-dire une période initiale d'étude et de procédure, une période plus active sur le terrain de construction, après une longue période de décennie ou un peu plus d'exploitation, puis une période finale prévue par le dispositif, qui est le démantèlement final de ce qui aura été réalisé en mer. Parmi les thématiques à aborder, il y a celle de l'impact sur les milieux, celle de l'impact sur les activités économiques, que ce soit les activités industrielles et de service liées à la construction ou à l'exploitation, ou que ce soit d'autres activités existantes, qui peuvent être soit perturbées, soit développées par le projet. Là encore, dans cette rubrique, se trouvent le tourisme et les loisirs nautiques qui nous réunissent aujourd'hui. Puis, nous aurons à aborder au moins deux autres points : l'un porte sur les questions de sécurité accompagnant le projet, l'autre sur la question du raccordement au réseau électrique, des conditions dans lesquelles se fait la connexion entre la partie en mer et la partie en terre.

Ce sont quelques thématiques, cela n'épuise pas celles qui sont abordées et dont vous êtes les maîtres. Une des règles du débat est évidemment que ceux qui y participent peuvent parler de ce dont ils ont envie de parler, ce dont ils estiment opportun de parler, dès lors que cela a quelques liens avec le projet. Ce sont simplement des pistes que nous avons identifiées pour commencer à organiser et à structurer le débat.

Dernier point que je voudrais aborder : les outils que nous mettons à votre disposition pour participer, notamment en dehors des événements que je viens de citer, au débat public. Il y a d'abord de la documentation avec le dossier du maître d'ouvrage et des éléments de synthèse sur les études qui l'accompagnent. Puis, il y a un certain nombre de documents d'information qui ne sont non pas produits par le maître d'ouvrage, mais par la Commission particulière. Sont mis à votre disposition des supports d'expression, des endroits où vous pouvez vous exprimer. Il y en a trois. Les cahiers d'acteurs sont des documents d'une longueur ne dépassant pas 4 pages. Ils sont l'outil mis à disposition des personnes morales qui souhaitent s'exprimer sur le projet. Pour tout le monde, la variante de ce cahier d'acteur est ce que nous appelons des contributions, qui sont là aussi des expressions par lesquelles chacun peut s'exprimer. Puis, un dispositif de questions-réponses et d'avis vous est également ouvert. Et comme vous vous en doutez, de plus en plus fréquemment, tous ces outils prennent la voie de l'informatique. Le site internet est le principal lieu pour les cahiers d'acteur, les contributions et les questions ou les avis sur le projet. Par ailleurs, nous mobilisons à la fois Facebook et Twitter pour donner de l'information et en recevoir de tous ceux qui le souhaitent.

Voilà ce que je voulais dire en introduction pour rappeler un peu ce qu'est le débat public. Si vous le souhaitez, je suis prêt à répondre, avec mes collègues, aux questions que vous pourriez vous poser sur cette partie de notre séance. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. S'il n'y en a pas, je donne tout de suite la parole à la société des Éoliennes en mer - îles d'Yeu et de Noirmoutier, pour faire la présentation sur le projet lui-même.

Lucile FORGET, Responsable du développement local

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs. Merci de votre présence aujourd'hui à cet atelier. L'objectif de cette réunion d'aujourd'hui est de vous rappeler les grandes lignes de notre projet, puis de vous présenter un peu la manière dont nous avons envisagé, dont nous avons étudié cette question des effets du projet sur les activités touristiques et les loisirs nautiques, ici au large des côtes vendéennes et de recueillir vos avis, vos recommandations, de manière à enrichir notre réflexion, puisque l'avenir est devant nous, rien n'est figé aujourd'hui. C'est au contraire le début de l'histoire.

Il est important de rappeler quels sont les acteurs de ce projet. Peut-être les connaissez-vous déjà. Pour répondre à l'appel d'offres éolien en mer qui a été lancé par l'État français en 2013, trois sociétés se sont associées pour la circonstance. C'est la société Engie qui était jusqu'à il y a 15 jours le groupe GDF Suez, qui a changé de nom. C'est donc un des acteurs mondialement connus de l'énergie et un des leaders des énergies renouvelables, qui est actionnaire de la société de projet à hauteur de 47 %. Électricité du Portugal renouvelable, là encore le troisième acteur mondial de l'éolien terrestre, qui est également largement impliqué dans le développement des parcs éoliens *offshore*, notamment au large du Royaume-Uni. Et Neoen Marine, le troisième actionnaire, qui est un énergéticien français spécialisé dans le développement de projet éolien en mer et qui a été partenaire du consortium qui a été retenu dans le cadre du premier appel d'offres sur le projet se Saint-Brieuc. Ces trois sociétés se sont regroupées pour former la société les Éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, qui est enregistrée au registre du commerce à Nantes et dont l'équipe locale que je représente aujourd'hui est basée à Nantes. Nous avons choisi comme partenaire, comme fournisseur d'éoliennes, la société Adwen. Elle était connue jusqu'à présent sous le nom d'Areva. Mais Areva a décidé de s'associer, de créer une coentreprise avec Gamesa, qui est un des leaders mondiaux de l'éolien terrestre, pour mutualiser ses moyens, minimiser les risques et se donner toutes les chances de continuer à être concurrentiel et à fournir la meilleure offre en matière de turbines éoliennes en mer. Areva, l'une des sociétés de cette coentreprise, nous a séduits au terme là aussi d'un appel d'offres, parce qu'elle avait déjà mis en œuvre plus de 130 éoliennes au large des côtes allemandes et en mer du Nord. Voilà ce que nous pouvons dire des acteurs de ce projet.

Si nous avons décidé de nous associer, c'est parce qu'effectivement cet appel d'offres se situait dans le cadre de la politique européenne et française de transition énergétique et que ces trois sociétés avaient pour objectif de contribuer à l'atteinte de l'objectif de produire 23 % d'électricité d'origine renouvelable à l'horizon 2020 et, comme le rappelait la semaine dernière l'un des représentants de la Direction générale énergie et climat, d'arriver en 2030 à cet objectif de 40 %. C'est aussi renforcer l'indépendance énergétique française au travers de ce mix énergétique.

Quelles sont les grandes lignes de notre projet ? Nous avons répondu à cet appel d'offres qui était défini par une zone qui faisait 112 km², au sein de laquelle chaque candidat devait faire ses propositions. L'offre que nous avons remise est celle d'un parc éolien dont l'emprise serait de 82,5 km², au sein des 112 qui étaient proposés, puisque nous avons fait le choix de ne pas utiliser l'intégralité de la zone afin de respecter des demandes qui émanaient de la pêche professionnelle de manière à respecter certaines pratiques de pêche sur une zone qui était plus sensible que le reste de cette zone. Nous avons projeté d'y implanter 62 éoliennes de 8 MW pour une puissance installée totale de 496 MW. Là, il faut préciser aussi que nous avons un paramètre défini par l'État, à savoir que nous ne pouvions pas développer une puissance supérieure à 500 MW.

Le coût de ce projet est de l'ordre de 2 milliards. Ce sont des projets conséquents. Ce qui explique aussi qu'une entreprise seule ne se lance pas dans cette belle aventure. C'est pour cela que nous nous sommes associés à trois entreprises. L'objectif de mise en service de ce parc éolien qui a été fixé là aussi par l'État, c'est à partir de 2021 pour une mise en service totale du parc en 2023. Bien sûr, si toutes les procédures que nous avons initiées se déroulent sans problème. C'est une vision optimiste du calendrier.

Si nous rentrons un peu plus dans le détail, quelles sont les caractéristiques de cette éolienne ? L'éolienne qui nous est proposée par Adwen présente une puissance unitaire de 8 MW. C'est parmi les éoliennes les plus puissantes au monde. Ses caractéristiques en terme de taille sont les suivantes. Elle fera 210 m en bout de pale. C'est donc la pale, le mât et la partie émergée de la fondation que vous voyez représentés. Le bout de la pale, le pas de la pale qui sera à la verticale, sera au minimum à 22 m au-dessus du niveau des plus hautes mers. C'est une constante. C'est une demande des services de l'État et c'est ce que nous observons déjà dans les parcs étrangers. Si nous nous focalisons un peu plus sur

le type de fondation, vous avez sur la partie droite de l'écran un schéma de la fondation que nous avons retenue. C'est une fondation de type jacket, une structure métallique avec une sorte de treillis métallique qui sera fixé au fond de la mer par 4 pieux. Ce choix de fondation sera confirmé à l'issue de la phase de levée des risques dans laquelle nous nous trouvons actuellement – je reviendrai un peu après sur cet élément de calendrier. Mais pour l'instant, toutes les mesures que nous avons réalisées nous permettent de confirmer ce choix-là, en lien notamment avec les études du fond marin que nous avons menées.

Nous avons voulu ce projet intégré au territoire de la région des Pays de la Loire. Nous avions bien saisi, pendant toute la phase de développement au cours de laquelle nous avons rencontré les acteurs territoriaux, que ce projet serait accepté s'il y avait des retombées économiques importantes pour le territoire, et notamment des emplois. C'est pour cela que nous avons fait le choix structurant dans notre offre de répartir en Vendée l'intégralité des emplois liés à la maintenance et à l'exploitation de ce futur parc éolien, s'il se fait. Ce sera une répartition entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier. Nous avons commencé d'ores et déjà à travailler avec les acteurs insulaires, avec le Conseil général, la Chambre de commerce et d'industrie, et tous les acteurs portuaires qui seront concernés de manière ce que cette activité d'exploitation et de maintenance s'intègre aux activités portuaires et aux activités économiques de chacune des deux îles. Au-delà de ces emplois d'exploitation et maintenance qui perdureront pendant toute la phase d'exploitation du parc, c'est-à-dire minimum 20 à 25 ans, nous travaillons en étroite relation avec les acteurs du développement économique de la Vendée et de la région de manière à identifier quelles sont les entreprises qui sont en capacité d'intervenir sur la chaîne de sous-traitance soit d'Adwen, soit pour nous, puisqu'en tant que maître d'œuvre nous avons des études et des travaux à réaliser. Et nous avons à cœur de mobiliser les compétences régionales. Et c'est ce que nous faisons avec l'aide de Vendée Expansion et des Chambres de commerce et d'industrie de Vendée et des Pays de la Loire au quotidien.

Bien entendu, l'objectif est de contribuer au développement économique de la Vendée, mais c'est également de contribuer à l'émergence d'une filière industrielle française, puisque c'est un des critères sur lesquels nous avons été jugés par les services de l'État lors de l'instruction de notre dossier. Nous travaillons avec ces différents organismes de manière à remplir cette part du contrat qui nous incombe.

Rapidement, des éléments de calendrier. Je vous parlais tout à l'heure de cette phase de levée des risques dans laquelle nous nous trouvons. Depuis juin 2014, date à laquelle nous avons été lauréats, nous sommes entrés dans une phase de développement qui nous emmènera jusqu'en 2018 avec, de 2014 jusqu'à mi 2016, cette phase de levée des risques pendant laquelle nous confirmons tous les choix que nous avons faits et remis dans notre offre aux services de l'État, c'est-à-dire les choix techniques, les choix environnementaux, les choix industriels et financiers. De 2016 à 2018, nous aurons une seconde phase qui sera celle de l'instruction des dossiers par les services de l'État et de l'obtention des autorisations, qui sera suivie de la décision finale d'investissement. À partir de 2019, nous signerons les bons de commande – nous l'espérons, si tout se passe bien – et débuterons la fabrication des éoliennes et des autres pièces du parc, puisque nous parlons souvent des éoliennes, mais il ne faut pas oublier que nous passerons également des commandes auprès de constructeurs de fondations, auprès de constructeurs de sous-stations électriques, de câbles et auprès d'entreprises qui nous aideront à installer les différents éléments de ce parc éolien en mer.

Je le disais, l'objectif est une mise en service à partir de 2021 et jusqu'en 2041 minimum, pour un démantèlement à partir de 2041. Pourquoi disons-nous à partir de 2041 ? Parce que nous demandons une autorisation aux services de l'État qui nous la donne pour une durée déterminée. À l'issue de cette autorisation d'exploitation qui est donnée par les services de l'État, deux solutions s'offrent à nous : soit nous décidons de poursuivre l'exploitation du parc éolien et dans ce cas nous demandons à l'État l'autorisation de renouveler la concession d'utilisation du domaine public maritime et l'autorisation d'exploiter ; soit nous décidons de démanteler le projet, le parc. Dans ce cas-là, nous enlevons les éoliennes et prévoyons également bien sûr d'enlever les fondations, sauf si l'État et notamment la DREAL, les services de l'État en charge de l'environnement, estiment que le parc éolien et ses fondations ont créé un nouveau biotope, un écosystème intéressant et qu'il convient de le maintenir.

Depuis trois ans que nous travaillons sur ce projet, nous avons pu identifier quels étaient les principaux enjeux du territoire vendéen, que nous devions prendre en considération dans le développement de ce projet. C'est effectivement le volet environnement. Nous ne pouvons pas concevoir un projet industriel de cette envergure sans une prise en compte de l'environnement. Bien évidemment, la loi nous y contraint, mais c'est aussi en tant que citoyens notre devoir. Et c'est

aussi un devoir que nous avons à l'égard du territoire qui accueillera ce projet et de ses habitants. Le paysage est également un enjeu de taille puisque nous modifierons l'horizon maritime. La pêche professionnelle est aussi un des sujets sur lequel nous avons beaucoup travaillé et sur lequel nous continuerons de porter une attention particulière puisque le projet doit s'insérer dans un espace et prendre en considération les usages qui préexistent. Nous parlons de la pêche, mais bien sûr il y a également toutes les autres activités maritimes, notamment celles qui nous réunissent aujourd'hui, à savoir les activités nautiques. Et bien sûr, l'un des autres enjeux – il n'y a pas du tout de classement hiérarchique – est les emplois et la contribution que nous aurons, en tant qu'exploitation, à la création de cette filière industrielle de l'éolien en mer.

L'objet aujourd'hui de cet atelier est de vous montrer comment nous avons pris en compte les enjeux touristiques et les loisirs nautiques dans l'élaboration de ce projet. Faire un état des lieux de notre connaissance qui, peut-être, est lacunaire, et en tout cas nous assurer grâce à votre présence que nous n'avons oublié personne, que nous n'avons pas manqué un enjeu dans l'identification de ces enjeux touristiques et des acteurs des activités nautiques. Vous présenter aussi la méthodologie que nous avons envisagée pour qualifier et quantifier les effets du parc sur les activités qui préexistent. Et vous faire part de la philosophie dans laquelle nous sommes et nous mettre un peu dans une vision prospective pour discuter ensemble de comment nous intégrerons ce parc éolien à l'offre touristique du département de la Vendée. Parce que bien sûr la Vendée n'a pas attendu le parc éolien pour être un département très touristique. Notre objectif est évidemment de ne pas pénaliser cette activité économique, mais au contraire de l'enrichir et de contribuer à la diversifier.

L'enjeu du tourisme et des loisirs nautiques. Nous savons que le département de la Vendée est le premier département touristique de la façade atlantique, avec un poids économique très important, puisque cela représente 2,6 milliards de chiffre d'affaires en lien avec l'activité touristique. Plus de 10 000 emplois permanents toute l'année. Et ces chiffres-là sont doublés pendant la période estivale. Nous avons essayé de recenser quelles pouvaient être les activités nautiques qui seraient concernées par l'arrivée de ce parc éolien en mer. Bien sûr, les stations balnéaires, les ports avec les nombreux mouillages ou anneaux qu'ils proposent. Nous savons qu'il y a aussi beaucoup de navires de plaisance et une forte circulation, de nombreux échanges entre les différents ports de plaisance, que ce soit au sein de la Vendée ou même entre la Vendée et le sud de la Bretagne. Puisque le parc éolien se situera vraiment entre les îles vendéennes et le sud de la Bretagne. De nombreuses activités de voile, que ce soit club de voile, club de char à voile, club de surf, donc de nombreuses activités liées au milieu nautique, dont il conviendra d'étudier comment elles seront susceptibles d'évoluer avec l'arrivée de ce parc éolien.

Conscients de ces enjeux-là, qu'avons-nous fait pour les respecter dans la conception du projet ? Comme je le disais, nous avons déjà choisi une éolienne de grande puissance, 8 MW, qui a permis de réduire le nombre d'éoliennes dans ce parc éolien, puisque nous n'en aurons que 62. Donc, un impact visuel moins important que s'il y en avait eu plus, mais aussi une réduction des temps d'installation, des temps de chantier, et des temps d'exploitation et de maintenance. Nous avons fait le choix d'alignement parallèle des éoliennes. Nous avons aligné nos lignes d'éoliennes selon un axe nord-ouest / sud-ouest, de manière à ce qu'il y ait tout de même une symétrie et que nous ayons une vision ordonnée sur ce parc éolien. Nous avons prévu un espacement qui varie de 1 200 à 1 800 m. C'était plus destiné à permettre le maintien des activités maritimes, que ce soit la pêche professionnelle, mais aussi les activités nautiques au sein de ce parc éolien, dans des conditions de sécurité qui soient les plus rassurantes – nous reviendrons sur ce sujet à la fin de notre présentation.

Quel est notre objectif ? Qu'avons-nous fait jusqu'à maintenant pour qualifier l'activité touristique ? Nous avons commencé – je dis bien « commencé » parce que le chemin est encore long et nous espérons poursuivre et intensifier cette démarche – à rencontrer les différents acteurs en charge du développement de l'activité touristique sur le département et la région. Bien entendu, le Conseil régional, le Conseil général de Vendée, Vendée Expansion, Vendée des îles, les communes et les intercommunalités concernées. Et nous intensifierons ce travail à partir de l'automne 2015, de manière à élaborer un projet qui soit concerté. Nous avons également commencé à évoquer quelques idées. C'était des sujets qui avaient été identifiés pendant l'appel d'offres. Nous verrons avec les acteurs concernés s'il convient de conserver ces idées ou pas. Mais nous avions commencé à réfléchir à la façon de valoriser ce parc éolien. Nous avons listé sur cette diapositive plusieurs idées. Il s'agissait par exemple de réserver une salle du centre d'exploitation et de maintenance qui sera sur l'île de Noirmoutier à une sorte de musée, de maison des énergies du futur, une pièce que

nous consacrerions à une exposition sur les différentes énergies alternatives, leur développement et leurs avantages par rapport aux énergies fossiles. Nous avons également réfléchi à une signalétique en bord de mer, qui permettrait une information sur le parc éolien. Nous avons envisagé de soutenir ou de créer si cela n'existe pas un acteur touristique qui organiserait des visites du parc éolien en mer, soit depuis le continent, soit depuis l'une des deux îles. Mais tout ceci, bien sûr, reste à coconstruire. Comme je vous le disais, rien n'est figé. Afin d'avancer sur ces sujets, nous organiserons dès la rentrée des réunions avec les acteurs concernés.

Pour étudier les effets du parc éolien sur les activités de tourisme, une étude d'impact socio-économique débutera. Elle sera réalisée par des bureaux d'études spécialisés. L'objectif est vraiment d'essayer d'anticiper autant que possible l'évolution de la fréquentation touristique des îles et de la façade littorale vendéenne, suite au projet. Cela se fera entre autres par le biais d'enquêtes de terrain, d'enquêtes de perceptions auprès des touristes, mais aussi auprès des acteurs concernés par ces sujets-là. Nous le ferons de manière à évaluer les effets sur le tourisme, mais aussi sur l'immobilier.

Notre objectif est vraiment de travailler à l'intégration de ce parc dans la stratégie de développement touristique de la Vendée. C'est également faire en sorte que les acteurs du tourisme et les acteurs des activités nautiques s'approprient ce sujet et définissent une gouvernance et un pilotage pour la définition des mesures qui permettront d'intégrer ce parc éolien.

L'un des enjeux de l'intégration du parc éolien d'un point de vue touristique est le paysage. En quoi ce parc modifiera-t-il la perception que chacun peut avoir du paysage ? Comme je le disais, le fait d'avoir choisi une éolienne puissante permet de limiter le nombre d'éoliennes. Mais il faut aussi que nous donnions à tout un chacun le moyen de se rendre compte de ce que donnera ce parc éolien. Nous avons donc travaillé en partenariat avec la Commission particulière pour trouver quel était le meilleur moyen, quelle était la meilleure simulation visuelle permettant de se représenter ce que serait ce parc éolien. Et ce sont les simulations visuelles, que l'on appelle des photomontages, qui ont été les plus exhaustives, parce qu'elles prennent en compte la rotondité de la Terre, la marée, l'ensoleillement, la nébulosité, de nombreux paramètres que certaines autres technologies n'intègrent pas. Vous avez aujourd'hui à votre disposition certains de ces photomontages qui sont présentés sous la forme de demi-cercles de manière à vraiment avoir une perception qui soit la plus proche de ce qu'est la vue humaine. Vous pouvez également consulter des cahiers de photomontages qui sont en format A3, qui doivent être présents sur les tables au fond de la salle et qui sont également à disposition dans les locaux de la Commission particulière à Saint-Hilaire-de-Riez. Il y a un autre moyen également de pouvoir consulter ces simulations visuelles, c'est le site internet de la Commission particulière sur lequel vous pourrez naviguer et choisir le site parmi les 12 proposés, sur lesquels vous voyez les photomontages. Nous en avons réalisé à différents moments de la journée, en fonction des conditions d'ensoleillement : le matin, l'après-midi, certains de nuit avec le clignotement des diodes lumineuses, de manière à avoir une simulation la plus réaliste possible. Voilà ce que nous pouvons dire sur cette simulation paysagère et la façon que nous avons de la traiter.

Juste un élément additionnel. Cette technique a été validée par un expert du CNRS comme étant celle qui était la plus appropriée pour simuler l'impact visuel du parc éolien.

Je passe la parole à mon collègue, Thomas BORDRON.

Thomas BORDRON, Chef de projet

Suite et fin, puisqu'il s'agit de la dernière page de présentation. Je suis Thomas BORDRON, responsable des autorisations administratives, mais également en charge de la coordination des études socio-économiques et des études de sécurité maritime. Dernière page de présentation pour vous préciser certains éléments, notamment sur la navigation au sein du parc. Une question bien légitime nous est régulièrement posée : la navigation au sein du parc éolien sera-t-elle possible ? C'est une question à laquelle nous n'avons pas la réponse à l'heure actuelle, puisque c'est le préfet maritime qui, au final, prendra cette décision d'ici quelques années. Néanmoins, d'ici là, les représentants des usagers de la mer et la société de projet seront pleinement intégrés à cette réflexion-là et nous ferons en sorte d'intégrer tout le monde à cette réflexion de manière à ce que chacun puisse apporter son avis. Ce débat est pour nous l'occasion de comprendre votre expérience de la zone et la réalité des usages sur la zone. Si le choix est fait de poursuivre le projet à l'issue du débat public, nous discuterons de manière étroite avec les représentants des pêcheurs également sur ces

sujets-là, mais aussi avec les représentants des usagers de la mer, notamment dans le cadre du groupe de travail « usages » qui a été mis en place par l'instance de suivi et de concertation par la préfecture de Vendée. Puis, il y aura également des commissions nautiques locales un peu plus tard, certainement à horizon 2017 – 2018, et une grande commission nautique qui sera composée des autorités et des représentants des usagers de la mer. Cette commission remettra un avis sur lequel le préfet pourra *in fine* se baser.

Lucile l'a dit, je ne reviendrai pas dessus, nous avons fait en sorte que le parc éolien puisse être compatible avec les différents usages. Il a donc été conçu de telle sorte à permettre, dans des conditions de sécurité optimum, la navigation. Et pour ce qui concerne la sécurité maritime et les différentes études qui seront menées, nous en avons précisé ici certaines. La première est une étude ou plutôt une note de justification des moyens techniques destinés à assurer la surveillance de la navigation. C'est une note qui nous est demandée dans le cadre du cahier des charges de l'appel d'offres que nous avons remporté il y a à peu près un an maintenant, que nous devons remettre début août de cette année. C'est une note dans laquelle nous préciserons l'état le plus précis possible du trafic maritime au sein et aux abords de la zone qui a été retenue par l'État. C'est également une note dans laquelle nous préciserons les différents impacts que pourrait avoir le parc éolien sur les dispositifs radars qui sont présents tout le long du littoral, des radars qui peuvent être exploités à la fois par les sémaphores, le grand port maritime de Nantes – Saint-Nazaire, les radars des CROSS également. Elle précisera les impacts du projet sur les radars embarqués et sur les dispositifs de radiocommunication. Qui dit impact, si impact il y a évidemment, nous présenterons les mesures associées de manière à éviter, réduire ou compenser ces impacts.

D'autres études seront menées. Je pense notamment à une étude dite d'analyse des risques. C'est une étude dont l'objectif est d'apprécier le degré d'admissibilité des différents scénarios de risques auxquels pourraient être soumis les usagers de la mer, au regard d'une matrice d'aide à la décision. Matrice qui croise deux types de données : d'un côté, la gravité des scénarios d'accident ; et de l'autre, la probabilité d'occurrence de ces mêmes scénarios. S'il s'avère que des scénarios sont dans un stade que la matrice estime non tolérable, des mesures là aussi de maîtrise des risques seront définies.

Le dernier point est ce qui a trait à la gestion de l'urgence maritime, puisque c'est un prérequis essentiel au développement de ce type de projet. Pour préciser rapidement le contexte, en France ce sont les préfets maritimes qui sont l'autorité compétente pour tout ce qui a trait à la sécurité et au sauvetage en mer. Ils s'appuient en cela et de manière opérationnelle sur ce que nous appelons les CROSS, qui sont les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage. En ce qui concerne la zone sur laquelle nous envisageons d'installer des éoliennes, c'est la préfecture maritime atlantique qui est compétente, et le CROSS Étel, puisqu'il est basé sur la commune d'Étel dans le Morbihan. L'outil de gestion de l'urgence maritime est ce que l'on appelle le plan ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) maritime qui définit les différents types d'accidents envisageables en mer, les modalités d'organisation des secours en fonction de ces accidents-là et les modalités de direction de ces opérations. À partir du moment où le parc éolien est implanté en mer, il présente un risque nouveau pour la navigation et à ce titre il doit figurer dans le plan ORSEC maritime. Il figure au titre de ce que l'on appelle un plan d'urgence maritime qui sera donc défini en lien étroit avec la préfecture maritime atlantique et le CROSS Étel.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci pour cette présentation en duo. Y a-t-il sur le projet et la présentation du maître d'ouvrage, hors les sujets liés au tourisme et aux loisirs nautiques, des questions que l'un ou l'une d'entre vous souhaiterait poser au maître d'ouvrage ? Monsieur, s'il vous plait ? Nous allons vous donner un micro et vous voudrez bien parler dans le micro pour la postérité et l'enregistrement, et deuxièmement, vous présenter là aussi pour l'enregistrement.

Bernard MASSUYEAU, APNO (Association pour la protection de la Nature au Pays d'Olonne)

Bernard ASSUYEAU de l'APNO, qui est une association environnementale. Je n'ai pas entendu prononcer jusqu'à maintenant le mot Sydev, comme partenaire.

Lucile FORGET, Responsable du développement local

Effectivement, nous n'avons pas mentionné le nom du Sydev comme partenaire, parce que l'objet de notre réunion aujourd'hui était plus centré sur le tourisme et les activités nautiques. Et à ce titre-là, effectivement, le Sydev, à ma connaissance, n'était pas particulièrement concerné. En revanche, bien évidemment, notre projet s'inscrit dans la démarche du département de la Vendée et des acteurs avec lesquels le Conseil départemental travaille dans le but de promouvoir les énergies renouvelables. Et à ce titre, nous travaillons en étroite concertation et collaboration avec le Sydev et Vendée Énergie. Quand je dis que nous travaillons en étroite concertation, c'est-à-dire que nous les informons régulièrement et les associons. Peut-être que votre question portait sur un autre plan. Non ? Était-ce au titre de l'information ?

Bernard MASSUYEAU, APNO

Je suis consommateur, donc relié avec le Sydev quelque part.

Lucile FORGET, Responsable du développement local

D'accord. Ai-je répondu à votre question, Monsieur ?

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Pas d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je passe maintenant la main à Aurélie COUTURE.

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Maintenant, cela va être à vous de travailler et de prendre un peu la parole. Nous allons vous proposer un format un peu original. C'est-à-dire que nous vous proposons de définir vous-mêmes les thèmes dont vous voulez parler. Vous savez que la thématique d'aujourd'hui est celle du tourisme et du nautisme. Nous avons déjà là deux thématiques préidentifiées. Maintenant, comment traiterons-nous cette question précisément ? Vous êtes peut-être venus ici avec des attentes, des sujets dont vous vouliez parler ? Nous vous proposons donc de travailler de manière autonome. Nous serons là, commission particulière et maître d'ouvrage, pour vous accompagner dans ce débat. L'idée serait que vous commenciez par proposer des thèmes en fonction de ce qu'il vous intéresserait de débattre aujourd'hui. À partir de là, nous travaillerons en atelier. Nous nous répartirons en petits groupes. Vous avez vu que plusieurs tables sont disposées dans la salle. L'idée sera que la personne qui initie, qui a choisi, qui est porteur de la thématique anime son atelier. Nous sommes vraiment dans un format autogéré. Vous vous répartirez librement selon les groupes de réflexion. Les ateliers seront donc animés par le porteur de l'idée, de la thématique initiale, avec une personne qui prendra des notes pour que nous puissions ensuite restituer ce qui sera dit à chacune des tables en plénière, à la fin de la séance. Vous serez libres de changer de groupe. Le format est assez souple. C'est-à-dire que si plusieurs thèmes vous intéressent, vous serez libres de changer de table et d'aller participer et contribuer aux débats qui se passent aux autres tables.

Nous avons proposé deux questions de départ pour initier cette proposition de thématique.

- Quels pourraient être les impacts du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier sur le tourisme ?
- Comment pourrions-nous prendre en compte les activités de loisirs sur le périmètre du projet ?

Ces deux questions vous sont proposées comme base de réflexion. À vous maintenant de nous proposer, à partir de ces thèmes-là des thèmes de débat, voire d'autres thèmes qu'il pourrait vous sembler important de partager aujourd'hui.

Comme je disais, un thème = un atelier, un groupe de réflexion.

Comment fonctionnerons-nous ? La personne qui proposera un thème sera l'animateur de l'atelier. Elle aura la responsabilité de cet atelier. J'espère que vous jouerez le jeu. Elle désignera un secrétaire qui prendra des notes. Cela ne sera pas non plus très formel. Vous vous organiserez comme vous le souhaitez, vous contribuez au débat, vous bougez comme vous voulez. Nous prendrons environ 1 h de débat, à la suite de laquelle nous nous retrouverons en configuration plénière, pour avoir une restitution de ce qui s'est dit dans chaque thématique. C'est là que le fait que l'atelier soit porté par un animateur et un secrétaire facilitera la restitution qui sera portée par eux. Nous aurons donc une restitution de chaque thématique et ouvrirons de nouveau le débat à partir de ce qui s'est dit dans chaque atelier.

Je vous propose de commencer et de nous proposer, si vous avez déjà des idées, les thématiques dont nous pourrions débattre aujourd'hui.

Pas d'idées ? Rien de particulier sur la question du tourisme ou du nautisme ? Monsieur ?

Intervenant

Je serais intéressé par l'incidence du parc sur les activités de plaisance, donc navigation de plaisance et pêche de plaisance.

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

D'accord. Avez-vous d'autres idées ? Y a-t-il d'autres sujets que vous souhaiteriez aborder ? La plaisance, c'est un peu ciblé. Nous sommes dans la thématique du tourisme. Voulez-vous que nous fassions un atelier tourisme, un peu plus au sens large, que nous abordions les différents aspects du tourisme dans un autre atelier ?

On m'a donné une petite feuille avec des thématiques proposées. Est-ce vous, Monsieur ?

Un intervenant

Je suis arrivé un peu en retard, excusez-moi. Je vous ai posé deux questions au préalable.

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

Pouvez-vous vous présenter, s'il vous plait ?

Un intervenant

Oui, je suis retraité et vivant aux Sables-d'Olonne. Les seules questions préalables qui m'intéressent sont déjà comment les citoyens du bord de mer, et pas seulement les acteurs – les Conseils généraux, régionaux, etc. sont intéressés à la chose – sont-ils concernés ? Quel droit à la parole ont-ils ? D'autre part, vous parlez de l'île d'Yeu et de Noirmoutier. Moi, j'habite aux Sables-d'Olonne. Nous parlons de possibilités des Sables-d'Olonne concernés, mais nous prenons bien soin de ne pas en parler. Je voudrais bien savoir dans quelle mesure il y a déjà une décision concernant l'horizon des Sables-d'Olonne. Merci.

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

Là, nous sommes plutôt dans l'ordre des questions à poser au maître d'ouvrage, auxquelles nous pourrons répondre également. Nous sommes revenus sur le débat d'avant. Voulez-vous apporter une précision à la deuxième question ?

Lucile FORGET, Responsable du développement local

Bonjour Monsieur. Effectivement, nous avons parlé des îles, mais la prise en considération de l'ensemble des citoyens vendéens dans le travail de concertation qui est fait nous intéresse bien entendu au plus haut chef. La procédure de débat public permet justement l'expression de tous les citoyens qui le souhaitent, pas seulement les insulaires ou les habitants des communes les plus proches. Et c'est l'objet, je crois, de notre présence aujourd'hui.

Qu'est-ce qui a été prévu ? Au-delà des rencontres avec les acteurs institutionnels, le débat public est le lieu d'expression qui est prévu pour les citoyens. Et dans le cadre ensuite de la poursuite du projet, une fois que le débat public sera terminé cet automne, si nous décidons de poursuivre le projet nous le ferons également au travers de réunions publiques auxquelles les citoyens seront conviés. Et dans un horizon un peu plus lointain, une fois que les dossiers de demande d'autorisation auront été déposés auprès des services de l'État, vous aurez la possibilité de prendre connaissance de l'ensemble des études qui ont été faites et de donner votre avis dans le cadre de l'enquête publique qui aura lieu une fois ces dossiers déposés et autorisations obtenues.

Un intervenant

Je ne vois pas le pouvoir de décision des citoyens. Excusez-moi, mais sous quelle forme les citoyens du bord de mer seront-ils décisionnaires ? En dehors de pouvoir s'exprimer dans des salles qui sont à peu près vides, il faut bien dire ce qu'il est, y a-t-il un référendum des personnes concernées ou pas ? Ou est-ce que ce sont simplement les décideurs institutionnels, comme vous dites, qui prennent la décision ? C'est toujours le problème des débats publics.

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

Je vais répondre, si vous voulez bien. Aujourd'hui, nous l'avons annoncé, nous sommes sur un atelier qui est plus dédié à la question du tourisme, où l'idée était bien de réfléchir sur quel sera l'impact de ce parc éolien sur le tourisme, sur le nautisme, et comment peut-être tirer parti de ce projet pour pouvoir créer de nouveaux projets ou de nouveaux usages de la mer. Maintenant, vous posez la question de comment vous exprimer. Il y a de nombreuses réunions publiques et des dispositifs de concertation qui sont organisés cet été. Libre à vous de venir y participer. Maintenant, les règles du débat public sont bien que nous vous écoutons, nous pouvons débattre, vous pouvez poser des questions au maître d'ouvrage. Et après, le maître d'ouvrage prendra en compte ce qui a été dit lors du débat public pour amender son projet. C'est ainsi que fonctionne le débat public. Voilà ce que nous pouvons vous proposer aujourd'hui.

Hervé LE POLLOZEC, Vendée Expansion

Je prends juste la parole, parce que je lis les journaux et j'ai participé à la réunion d'ouverture du débat public la semaine dernière. Il me semble que dans les questions de Monsieur, il y avait l'hypothèse d'un nouveau projet dans le cadre d'un troisième appel d'offres national de parc en face des Sables-d'Olonne. Il nous a été présenté la semaine dernière lors de l'ouverture du débat public par les services de l'État que la zone qui avait effectivement été identifiée en premier repérage était – je ne fais que citer, mais pas avec les mots exacts – trop contrainte et donnait trop peu d'acceptation de la part du grand public, pour rendre crédible la possibilité d'un nouveau parc éolien en face des Sables-d'Olonne. Par ailleurs, à ma connaissance – je ne suis pas représentant du département de la Vendée ni des collectivités – des résolutions de nos élus tranchaient plutôt en défaveur de ce futur parc avant que nous ayons déjà avancé dans le projet en cours.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Si la question posée, que je n'avais pas décryptée, était celle des zones propices du troisième appel d'offres, je confirme qu'effectivement des indications assez précises ont été données par les représentants de l'État, que ce soit la DGEC, la DREAL, à l'occasion de la séance d'ouverture qui a eu lieu la semaine dernière et que les supports de leur présentation, qui comporte des indications écrites assez précises et dont la rédaction a sûrement été faite avec soin, sont

ou seront mis en ligne incessamment sur le site de la Commission particulière. Je ne voudrais pas citer de façon erronée les termes qui ont été employés, donc je vous invite à vous y reporter pour avoir les éléments d'information sur ce point du troisième appel d'offres.

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

Nous revenons à notre atelier. Avez-vous d'autres thématiques à proposer, pour que nous nous répartissions en petits groupes de réflexion, pour aborder la question de l'impact de ce parc éolien sur le tourisme et le nautisme ? Monsieur ?

Didier SCHNEIDER, Président Yacht Club de l'île d'Yeu et de l'École française de voile

Merci. Je suis Didier SCHNEIDER, je suis le président du Yacht Club de l'île d'Yeu et de l'École française de voile. Nous sommes au moins deux à être intéressés par la visite du parc. Comment organiser sur place la visite du parc ? Parce que je pense que cela peut être aussi quelque chose de très magnétique en termes de tourisme pour les acteurs locaux, dans la mesure où une offre est faite en parallèle de l'hébergement et d'autres activités.

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

D'accord. Merci. D'autres sujets ? Monsieur, je vous écoute.

Philippe SCHWARTZ

Excusez-moi, je ne m'étais pas présenté tout à l'heure. Je m'appelle Philippe SCHWARTZ, je suis retraité aux Sables-d'Olonne, ancien président d'une société d'ingénierie. Je pense qu'il y a aussi une thématique intéressante. C'est tout ce qui concerne les « nuisances », que ce soit des nuisances visuelles, des nuisances acoustiques, en termes de perturbation des ondes électromagnétiques, etc.

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

Merci. D'autres idées ? Partons-nous sur ces trois thématiques ? Souhaitez-vous que nous rajoutions une thématique tourisme plus globale ? Une thématique nautisme ? Nous avons déjà la plaisance. Considérez-vous que nous rentrons là-dedans ? Sans réaction de votre part, nous considérons que nous partons là-dessus. Je vous propose que nous fassions quatre ateliers. Vous vous répartirez librement. Plaisance, la question de la visite du parc. Monsieur, vous pourrez être porteur de cette thématique. Monsieur, vous avez proposé deux thématiques. Laquelle préférez-vous ? Les nuisances. Puis, un atelier sur la plaisance. Allons-y.

Je vous rappelle les règles du jeu : vous vous répartissez librement selon les thématiques qui vous inspirent. Nous serons là pour vous aider aussi à animer ce débat. Le maître d'ouvrage sera présent si nous avons des questions techniques, pour nous aider à réfléchir ensemble à cette question de l'impact du parc éolien sur ces différentes thématiques. Nous avons environ une heure de réflexion, puis nous nous retrouverons ici pour mettre en commun.

Ateliers

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

Nous passons à la restitution. Nous commençons avec l'atelier sur la visite du parc. Est-ce que je peux demander au rapporteur de cet atelier de venir nous dire un peu ce qui s'y est dit ?

Hervé LE POLLOZEC, Vendée Expansion

On m'a demandé de prendre quelques notes pendant les échanges que nous avons eus sur la thématique visite du parc. Je tenais déjà à témoigner du grand intérêt que j'avais eu à discuter avec les personnes qui ont participé à cette table ronde. Parce que nous sommes partis tout de suite sur des choses assez concrètes avec notamment – c'était une découverte de mon côté – une réflexion déjà assez aboutie de produits touristiques, notamment autour de la démarche initiée par la Fédération française de voile et donc la Ligue régionale des Pays de la Loire et de Bretagne sur des projets de visite du futur parc.

Au travers des réflexions qui ont été présentées autour de ce projet ont été évoqués un certain nombre de points qu'il nous a semblé important de souligner. Très concrètement sur le projet de visite et de randonné nautique se posent des questions très concrètes sur le type de navire qu'il faudra utiliser pour se rendre sur place. Quelle anticipation devons-nous avoir par rapport à ce futur produit touristique, de manière à développer des bateaux adaptés ? Nous avons parlé effectivement pour l'accès au parc du temps de trajet, d'où nous partions. Se sont posées d'autres questions sur le type de public auquel nous allions nous adresser. Et donc, en discutant, nous nous apercevons qu'il y a certainement plusieurs types de produits touristiques, plusieurs types de visites du parc à imaginer en fonction de différentes attentes, de différents publics. Avec des approches plus tourisme de masse sur des gros bateaux, des choses plus précises sur des niches de public plus attaché à une certaine cohérence avec des bateaux à voile – pour aller visiter un parc éolien, cela semble plus cohérent. Donc, toute une réflexion derrière ce projet bien précis sur lequel, je pense, nous serons amenés à nous revoir après le débat public, sur des questions que je vous présenterai à travers deux ou trois grandes idées.

Ce qui a été exprimé très clairement par les acteurs qui étaient à ce débat, c'est de connaître des retours d'expérience sur d'autres parcs éoliens, notamment en Europe du Nord, parce que c'est plus par là-bas que nous retrouverons un historique. Quels sont les retours d'expérience sur ces parcs en matière de visite et de produit touristique ? Dans quelle mesure ces expériences peuvent-elles être transposées sur notre projet de parc en Vendée, compte tenu de la dynamique touristique de mer du Nord, comparée à la dynamique très importante de Vendée ? Ce sont des questions qui ont été posées. Notamment, le représentant du maître d'ouvrage qui était présent à la table nous a indiqué qu'il serait apporteur d'informations sur ces sujets, sur les retours d'expériences. Nous avons également eu le représentant du syndicat Vendée des îles qui a évoqué une enquête qui a été faite à une échelle européenne sur des expériences en la matière. Il y a donc matière à aller chercher des retours d'expériences.

J'ai évoqué la question des publics. Quel public serait intéressé ? Là-dessus, nous avons parlé des visites organisées. C'est le projet de la Fédération de voile. Nous avons également parlé des pratiques spontanées, notamment tous les praticiens de la voile qui seront amenés certainement à aller tourner autour du parc. Nous nous trouvons, sur ce parc, sur un axe très important de circulation de bateaux de plaisance, qui est l'axe La Rochelle – Belle-Île. Nous sommes amenés à passer nécessairement sur les îles qui servent en fait de point d'étape sur ces grandes routes touristiques nautiques. Et donc, les parcs sont sur cette route. À regarder. Visites organisées, visites spontanées. Nous avons parlé aussi du public tourisme d'affaires. Tout ce qui est tourisme d'affaires est en recherche de sites un peu exotiques, un peu intéressants. De ce point de vue-là, les deux îles ont un positionnement sur ces activités de tourisme d'affaires. Est-ce que le parc pourra être un argument supplémentaire, une attraction supplémentaire, un facteur d'attractivité supplémentaire ? C'est une question qui a été posée.

Pour toutes ces pratiques-là et pour tous les projets ont été pointées des questions importantes en termes d'encadrement, en termes de formation, puisqu'il faudra effectivement que ces visites ne se cantonnent pas simplement à montrer des éoliennes en mer en exploitation, mais puissent présenter, restituer le pourquoi de ce parc, à quoi sert ce parc, quelle énergie il produit, etc. Il y a toute la partie interprétation et explication qu'il faudra encadrer au travers de ces produits de visite du site, donc avec des guides homologués. Pour la Fédération française de voile, on parle de guides de mer, en fait des personnes qui seront aptes, que ce soit dans les visites collectives ou même pour les pratiques spontanées, notamment sur les ports de nautisme, qu'il y ait des personnes qualifiées, formées pour expliquer, permettre aux visiteurs de comprendre et d'interpréter le parc éolien.

Donc, les différents publics, les retours d'expériences. Un point très fort aussi qui est sorti, c'est la dimension du temps en distinguant l'approche court terme et l'approche long terme, en distinguant les différentes phases du projet. Il y aura la phase installation, chantier. Nous sommes plusieurs à penser que cela créera un effet de nouveauté et de curiosité qui sera très important. Donc, à court terme, en phase chantier ou en début d'exploitation un effet d'attractivité. Il a de ce point de vue-là été rappelé l'expérience du parc terrestre de Bouin, pas très loin du site concerné, qui a attiré au moment de sa création énormément de public. Et au final, 10 ans après, aujourd'hui, le parc fait partie du paysage finalement, mais a perdu cette capacité d'attractivité, d'où l'importance par rapport à cette approche court terme – long terme de développer une approche cohérente, de développer du contenu autour de cette visite du parc. Nous ne sommes pas simplement dans le fait de déplacer des touristes à proximité des éoliennes, mais bien d'inclure cette visite dans un ensemble plus cohérent à l'échelle du territoire, avec du contenu. L'idée de la maison des énergies nouvelles qui a été évoquée est revenue. Que cette visite du parc s'intègre dans un projet plus complet avec un *package* sur la visite de l'éolien, avec un certain nombre de sites à visiter, un certain nombre d'actions à mener pour les touristes que cela pourra intéresser.

Sur la notion de période, c'est aussi l'importance de garder une cohérence avec la dynamique touristique qui est importante sur le territoire. Cohérence d'ensemble à l'échelle de ce qu'attendent déjà les touristes qui fréquentent les deux îles et le département. Ont été évoquées les attentes notamment des touristes et des plaisanciers qui fréquentent l'île d'Yeu, qui sont en attente d'authenticité. Donc, cela fait partie des images, des marqueurs forts de l'identité de l'île d'Yeu et de l'île de Noirmoutier. Comment ce projet de parc éolien pourra-t-il s'intégrer dans une dynamique de long terme en préservant ce qui fait l'ADN et l'attractivité des îles ? En apportant, nous l'espérons, une dimension supplémentaire. Et donc, cette notion de cohérence par rapport à l'existant, aux attentes des touristes existants, de cohérence dans le long terme par rapport à des projets des territoires environnants. Nous avons parlé du projet de l'île d'Yeu autour de la gestion d'énergie. Nous avons parlé du projet du département de la Vendée autour du plan Vendée énergie nouvelle. Ce par doit effectivement s'intégrer dans une démarche plus globale, à des échelles locales, départementales et régionales, de manière à garantir une attractivité de long terme, en termes touristiques.

Je n'ai certainement pas tout dit, je m'en excuse auprès de mes collègues. Mais il me semble que j'ai retracé les principaux points qui ont été abordés.

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

Merci beaucoup. Pouvons-nous maintenant avoir le ou les rapporteurs de l'atelier sur les nuisances, qui a un peu dévié autour de la question des impacts plus largement du projet sur le tourisme ?

Philippe SCHWARTZ:

Nous essayerons de faire cela à deux voix. Mon collègue a pris des notes. J'essaierai de faire une synthèse, mais il me complétera si jamais j'ai oublié des choses. Effectivement, nous étions partis sur la notion de nuisances et la première étape avait été d'essayer de lister des typologies de nuisances. Nous avons rapidement dévié plutôt vers la notion d'impact, les nuisances ayant tout de même un côté négatif, l'impact étant plus neutre.

Au niveau de ce que nous considérons comme de vraies nuisances, des questions se posent essentiellement sur l'aspect visuel. C'est vrai que les photomontages donnent une bonne idée, mais je pense que beaucoup de personnes seront demandeurs de ce que nous pouvons voir depuis la côte, le jour, la nuit. Est-ce que les flashs la nuit sont gênants, agaçants, etc. ? Je pense que le côté visuel est un peu la première demande des populations. Après, peut-être dire ce qui est vrai ou pas vrai des nuisances que peuvent rapporter des personnes qui sont soumises à des proximités d'éoliennes terrestres, notamment des problèmes d'acoustique par exemple. En mer, nous pouvons imaginer que cela se posera moins, mais est-ce une réalité ? Est-ce un peu des choses qui sont gonflées ? Cela reste à préciser. Les effets électromagnétiques des câbles sous-marins. Nous savons que cela peut repousser ou attirer des poissons. Nous savons qu'il y a des câbles intercontinentaux qui font le régal de certains requins, par exemple. Nous n'en avons pas chez nous, mais ce sera certainement des choses à approfondir. Tout ce qui est impact sur la navigation, sur les moyens nautiques.

Par exemple, pour les navigateurs, est-ce que sur la VHF cela perturbe la portée des VHF pour les bateaux de plaisance, par exemple ? Voilà pour l'aspect des nuisances un peu négatives.

Dans l'aspect d'impact, effectivement, sur le côté positif, il y a tout ce qui rejoint ce qui a été dit au niveau des visites du parc. Là, nous nous posons des questions aussi sur la conséquence négative que pourraient avoir ces visites si elles prenaient une importance exagérée. Donc, nous nous sommes posé la question de savoir comment nous ferions les visites. Nous ne redirons pas ce qui a été dit tout à l'heure. Nous avons effectivement pensé à des visites maritimes, aériennes. Nous savons qu'il y a un hélicoptère. Ne pouvons-nous pas faire des visites en ULM, en avion ou des choses comme cela ? Est-ce que les personnes qui peuvent être attirées aussi par ces visites ne généreront pas un flux difficilement contrôlable, surtout en extrémité nord de l'île de Noirmoutier ? Nous ne voudrions pas mettre une autoroute pour arriver tous à l'Herbaudière. Au niveau du tourisme, nous avons parlé aussi de *package* touristique, avec les tour-opérateurs. Essayer d'étudier un peu les habitudes des personnes. Est-ce que les personnes viendraient pour voir le parc ? Ou est-ce que ce sera une occasion, si le temps n'est pas très beau et qu'ils sont à la plage, de se dire : « Que peut-on voir dans le coin ? » Et ils iraient voir le parc. Cela recoupe tout de même pas mal l'autre atelier.

Au niveau des nuisances, nous avions aussi bien détecté les deux phases, la phase de chantier et la phase d'exploitation. C'est sûr qu'en phase de chantier, nous imaginons qu'il y aura beaucoup d'engins, plus de bruit, plus de navigation, etc. Donc, bien faire la différence entre les deux phases.

Au niveau du tourisme balnéaire, est-ce que l'impact du parc pourrait modifier des flux touristiques ? Par exemple sur les stations balnéaires les plus proches du parc, quelle sera l'incidence ? Est-ce que cela attirera davantage de personnes ou est-ce qu'au contraire cela repoussera un peu des personnes vers des stations un peu plus éloignées, comme les Sables, etc. ?

Puis des questions sur d'éventuelles dévalorisations immobilières. Pour les personnes qui ont des résidences secondaires, par exemple. Est-ce que cela peut diminuer la valeur de l'immobilier, au contraire, ou est-ce que cela peut être tout à fait neutre ?

Voilà ce que j'avais relevé. Avez-vous d'autres choses que je n'ai pas évoquées ?

Yves LE QUELLEC, Vendée Nature Environnement

Quelques points de complément, peut-être. Nous avons dit aussi qu'il ne fallait pas oublier sur cet aspect valorisation touristique le deuxième parc qui s'implantera au large de Pornic, où probablement des projets du même genre seront développés. Dans un souci de cohérence globale là aussi, il faut sans doute regarder comment cela s'organise. Cela pose également la question, du coup, d'un cumul d'impact, si nous laissons se développer toute une série d'activités autour de ces parcs. À quel moment devrons-nous considérer que nous augmentons les pressions de fréquentation sur le milieu marin, de telle sorte que nous finirions par obtenir des effets indésirables dans différents compartiments de la chose ? C'est donc un point de vigilance que nous avons soulevé.

Sinon, dans les points également évoqués, est-ce que dans la valorisation touristique de ce parc nous pouvons trouver une réponse à certaines attentes d'allongement de la saison de fréquentation touristique ? Ce sont peut-être des choses à creuser. C'est aussi ce qui a déjà été dit : quel public pouvons-nous viser avec quel type d'activités proposées ?

Grosso modo, la conclusion est tout de même de rester vigilant sur cette question d'un développement touristique qui peut être très intéressant, parce qu'apportant une diversification en termes de contenu au public estivant, vacancier de toute sorte. Mais en même temps, sans doute besoin à un moment ou à un autre de poser une régulation de cette fréquentation, quand elle peut apporter des impacts, du coup, négatifs sur le milieu, sur l'environnement. Nous ne pouvons pas non plus laisser tout faire sans contrôle. Et nous nous sommes dit qu'il y avait besoin de réfléchir à des régulations. Il y a la question en toile de fond également de la navigabilité du parc, sur lequel on nous a dit que c'était suspendu à une décision de l'État qui n'interviendrait qu'en toute fin de parcours. C'est tout de même un peu une question clé si nous voulons imaginer des axes de fréquentation. Et nous sommes un peu dans le flou quant à ce que sera la réglementation que l'État décidera d'appliquer en fonction de questions de sécurité, etc. Il y a donc des points qui restent flous et qui peuvent être déterminants dans ce qui pourra s'organiser.

Philippe SCHWARTZ:

Notamment si nous voulons créer le Vendée Parc Challenge à la voile.

Yves LE QUELLEC

Effectivement, nous avons évoqué le fait d'intégrer la visite du parc avec d'autres activités nautiques, que ce soit les grandes manifestations nautiques qui se font sur le littoral vendéen, mais également des choses qui commencent à se faire et qui sont des visites en bateau plutôt axées sur la découverte du milieu marin, que ce soit l'avifaune ou les mammifères marins. Donc, essayer de marier tout cela. Mais sans avoir un tel développement que cela pourrait finir par se retourner contre les objectifs poursuivis.

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

Merci beaucoup à vous deux. Il nous reste la restitution de l'atelier initialement sur le nautisme, qui apparemment a un peu dévié également vers la question du tourisme pédagogique. Avons-nous un ou des rapporteurs pour cet atelier ?

Jean CHARUAU, association Héliopole.

C'est une table ronde qui s'est organisée au fur et à mesure. Une idée est très intéressante, évoquée au début par Lucile FORGET. C'était la maison des énergies du futur. Cela nous a fait penser que nous avions peut-être un rôle pédagogique, pas seulement pour le tourisme, mais aussi pour les scolaires, et peut-être également pour des conférences plus approfondies. Nous verrions bien une maison qui non seulement expose les énergies du futur, c'est-à-dire essentiellement d'abord les énergies de la mer. Il y a les éoliennes, les hydroliennes qui sont maintenant matures aussi, et pour un peu plus tard, ce qui est en étude, ce sont les systèmes houlomoteurs étudiés particulièrement à Nantes. Nous verrions bien aussi des navettes – cela croise un peu ce qui a été dit sur la visite du parc –, des navettes électriques, utilisant l'hydrogène, l'hydrogène étant fourni par électrolyse de l'eau, l'énergie électrique venant bien sûr des éoliennes à côté. Ce serait donc tout un ensemble très pédagogique pour tout le monde et très futuriste, très adapté à la transition énergétique. Pour tout dire, l'association Héliopole que je représente ici a proposé à la société des Éoliennes en mer d'étudier la possibilité de convertir une partie de l'énergie éolienne en hydrogène, de manière à pouvoir démarrer la mobilité électrique à hydrogène et non pas à batterie. Nous pouvons aller beaucoup plus loin en hydrogène. Et c'est très vertueux, puisque partant du vent, de l'eau, nous fournissons de l'hydrogène qui se convertit à la fin grâce à une pile à combustible en électricité et en vapeur d'eau. Il faudrait tout de même que nous démarrions en France, que nous n'oubliions pas que nous habitons à côté de l'Allemagne qui démarre en ce moment un réseau de distribution d'hydrogène. Air Liquide, notre société nationale, s'en occupe bien d'ailleurs. Même au Japon, également la même chose. Les premiers véhicules commencent à sortir au Japon. C'est le véhicule Mirai qui veut dire futur en japonais, de la société Toyota. La société Mercedes ou BMW – je ne sais plus laquelle – sort aussi les premiers véhicules. Ce n'est pas un atelier que nous avons à faire là-dessus, mais il y a quelque chose de très pédagogique. Nous avons parlé de tout cela, et je m'arrête là.

Hélène BARRAL (Vendée des îles)

Je vais essayer d'ajouter quelques éléments. Effectivement, nous ne sommes pas vraiment partis de la plaisance, comme vous l'avez compris, mais de la maison des énergies du futur. Donc, nous avons plutôt parlé de choses scientifiques sur les énergies *offshore* globalement. Nous avons parlé de produits combinés. Cela rejoint vraiment ce que disait Hervé LE POLLOZEC en début d'intervention. Des produits combinés pour que tous les territoires s'y retrouvent, notamment Noirmoutier, Les Sables-d'Olonne. Et également se baser sur des équipements existants. Nous avons parlé de Biotopia. Nous avons parlé de navettes, de visites du parc, comme vous l'avez déjà évoqué. En tout cas, que tout cela soit cohérent et combiné à l'échelle de la Vendée, du nord-ouest Vendée et du département.

Nous avons parlé aussi de conférences sur le climat. C'est vrai qu'en ce moment, nous parlons beaucoup du sommet climatique. Et c'est vrai que nous parlions avec le consortium aussi d'avoir des intervenants sur ces thématiques-là parce que cela reste très scientifique. Donc, cela peut être un volet pédagogique à appuyer et à intégrer dans ces produits combinés. Donc, des produits combinés à trois niveaux : scolaires, touristiques, tourisme d'affaires – vous en avez déjà parlé – avec cette fameuse maison d'énergies du futur, qui pourrait être une sorte de porte d'entrée, de point d'accroche, sur l'éolien *offshore*, mais aussi sur les autres types d'énergie.

Nous avons parlé ensuite un peu plus de la plaisance. Je devais être porte-parole de cette partie-là uniquement. On me l'a laissée un peu en dernière minute. Nous n'avons pas beaucoup d'éléments chiffrés. Nous nous sommes rendu compte que nous en manquions un peu. La seule chose que nous avons évoquée est le nombre de nuitées dans les ports de l'île d'Yeu, de Noirmoutier. Les nuitées sont très importantes à l'île d'Yeu. C'est un vrai point d'excursion, un vrai point d'arrêt pour les plaisanciers. Nous avons parlé également, comme vous l'avez dit, de la route maritime La Rochelle – Belle-Île, donc des arrêts des plaisanciers. En gros, nous n'avons pas beaucoup de chiffres sur la plaisance. Peut-être que ces chiffres existent, mais nous ne les connaissions pas. Donc, nous sommes partis un peu dans le flou. Il y a un vrai flou également sur la question de la navigabilité par rapport à la réglementation, comme vous l'avez dit. Nous nous répétons, cela se croise.

En tout cas, pour faire une synthèse, il y aura une augmentation du trafic due à la curiosité par rapport à ce nouveau parc. Nous nous sommes posé des questions sur la pratique de la pêche plaisance. C'est-à-dire que nous ne connaissons pas vraiment le nombre de pêcheurs plaisanciers et le nombre de voiles. Nous n'avons pas vraiment d'éléments par rapport à cela et c'est vrai que c'est intéressant de bien connaître à la fois les arrêts, les nuitées, les routes maritimes, mais aussi les pratiques pour bien maîtriser cette nouveauté sur le territoire. Et nous avons parlé de réglementation, d'attente d'informations sur la réglementation pour savoir quelle sera cette pratique autour du parc, ce transit potentiel.

Je crois que j'ai terminé. Nous avions juste comparé un peu avec les pratiques européennes. Nous avions demandé à Thomas s'il y avait des éléments d'informations par rapport aux pratiques dans d'autres pays. Il nous a informés qu'au Royaume-Uni, il y avait une pratique de la pêche autorisée dans le parc éolien, si je ne me trompe pas. Et en Allemagne et en Hollande, la pêche n'est pas autorisée, mais la navigation l'est par contre. Tout dépend des pays en Europe, les pratiques sont différentes. Donc, à voir en Vendée, ce que cela donnera.

Aurélie COUTURE, membre de la Commission particulière

Merci beaucoup. Je vous propose que nous prenions un petit temps si vous voulez réagir ou soulever à nouveau des questions suite à ces restitutions. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Est-ce que tout vous parait très clair ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de redonner la parole à Lucile FORGET, pour deux ou trois minutes de réaction, et ensuite à Jacques ROUDIER qui parlera de la suite du débat.

Lucile FORGET, Responsable du développement local

Merci beaucoup. Merci M. Le Président de la Commission particulière du débat public et merci à vous également pour votre présence et votre participation active à cet atelier. En fait, c'est vraiment important pour nous d'avoir votre éclairage, votre connaissance locale, vos propositions, parce que cela continue d'éclairer notre travail – vous l'avez compris. Ce n'est pas demain que ce parc éolien se construira au large de la côte vendéenne. Il y a encore de nombreuses pages à écrire et nous espérons vraiment continuer à compter sur vous pour prendre le plus possible en considération toutes les propositions qui émergent lors d'ateliers tels que celui-ci. Je vous invite, pour ceux qui ne font pas encore partie des groupes de travail de l'instance de concertation, à vous y inscrire et à venir y participer dans les mois et les années à venir, parce que c'est vraiment au sein de ces groupes de travail qui reprendront la suite du débat public que nous pourrons continuer, entre autres, à échanger avec vous et à vous faire part de l'avancée du projet et de la possible prise en compte de toutes les idées qui ont été émises aujourd'hui.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous voilà donc arrivés au terme de cet atelier. Je crois que beaucoup de choses riches et intéressantes ont été dites et rapportées avec des effets d'échos entre les trois tables tout à fait intéressants, qui permettent à la fois des convergences et des complémentarités. Je crois que nous avons aujourd'hui élaboré un passage intéressant de ce que sera le compte-rendu du débat sur les aspects qui ont été aujourd'hui évoqués. Il y a de la matière à la fois à rapporter et à utiliser pour la suite du processus.

Avant de conclure, je voudrais vous indiquer que, comme toute bonne procédure, nous la faisons bénéficier d'un dispositif d'évaluation. Par conséquent, ceux qui le souhaitent peuvent récupérer et remplir un questionnaire pour s'exprimer sur la façon dont ils ont pu accéder au débat et ce qu'ils pensent des informations qui leur ont été fournies et des échanges qui ont eu lieu sur ce débat. Puis, pour cette démarche, nous nous appuyons, nous nous faisons assistés par une équipe d'étudiants de l'université de Nantes. Si certains d'entre vous veulent s'exprimer ou s'épancher auprès d'eux, ils sont tous les quatre à la table derrière, à votre disposition et seront heureux de recueillir des avis ou des expressions complémentaires sur l'évaluation du débat proprement dit.

Ceci étant dit, je vous propose donc de clore cette session en vous remerciant pour votre participation active avec un remerciement complémentaire particulier pour celles et ceux qui ont assumé la lourde tâche d'être les rapporteurs de leurs collègues, avec lesquels ils avaient échangé.

Il me reste à vous rappeler les prochains rendez-vous et rencontres publiques qui sont programmés. Le 29 mai en soirée, séance publique à Pornic. Le 9 juin, atelier puis séance publique à Saint-Jean-de-Monts où nous parlerons de tout, mais notamment d'atterrage et de connexion entre le parc et le réseau à haute tension, avec le partenaire RTE qui est plus spécifiquement chargé de cet aspect des choses. Et le 24 juin, à Beauvoir-sur-Mer, où nous parlerons d'environnement, si ma mémoire est bonne. Merci à tous et bonne fin de journée.

Clôture de la réunion à 18h00